



Date, 22 septembre 2015

Communiqué de presse

PARI, « Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels »

Le PARI, « Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels », permet aujourd'hui aux Dongeois concernés d'être accompagnés par un prestataire spécialisé pour la mise en œuvre et le financement des travaux de protection prévus par le PPRT de Donges.

Un courrier signé par une entreprise de fabrication de fenêtres a récemment été distribué dans les boîtes aux lettres des Dongeois. Cette communication spontanée n'a pas été préparée dans le cadre du programme PARI. L'entreprise fait simplement partie des 25 entreprises ayant signé une charte avec le prestataire PARI, mais sans que cette société puisse se prévaloir d'une relation privilégiée avec le prestataire.

Il convient de rappeler que, dans le cadre du PARI, les riverains doivent en premier lieu prendre contact avec le prestataire (PACT HD 56, Mme LOZAC'H, au 02 97 40 96 96) qui les guidera dans les différentes étapes liées à la mise en œuvre de travaux.

Dans un premier temps, le prestataire réalisera un diagnostic du logement, sans frais pour le propriétaire, afin d'établir précisément la liste des travaux à réaliser. Le prestataire établira alors une liste de prescriptions de travaux, qui sera validée par le propriétaire avant consultation des artisans. Le prestataire se charge de solliciter plusieurs artisans, puis d'analyser leurs devis avant de les soumettre au choix du propriétaire.

Le prestataire assurera ensuite le suivi des travaux, et, en fin de chantier, les réceptionnera avec le propriétaire pour s'assurer de leur bonne exécution.

Cet accompagnement constitue un véritable plus pour les riverains qui, en dehors du PARI, n'auront pas cet appui technique proposé jusqu'en septembre 2017.

Le financement complémentaire de 10 % prévu dans le cadre du PARI, qui permet d'atteindre un financement à hauteur de 100 % (dans la limite des plafonds réglementaires), n'est également accessible qu'en passant par le prestataire qui préparera le dossier.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le prestataire chargé du PARI, le PACT HD 56, par mail accueil@pacthd56.fr ou par téléphone auprès de Mme LOZAC'H au 02 97 40 96 96.

Des permanences sont également tenues en mairie de Donges, le 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois, de 15h à 17h, à la mairie (prochaine permanence le 28 septembre 2015 à 15h).

Plus d'information sur www.loire-atlantique.gouv.fr

ontact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](#)